Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230227-CP2023028-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE ----DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

DELIBERATION N°CP2023-02/5/28 DOSSIER N°5568

SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémie SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Ressources Naturelles et des Transitions

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

OBJET: SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA

La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental N°CD2018-12/5/13 du 14 décembre 2018 adoptant le règlement intitulé "Soutien aux investissements des CUMA" modifiée par délibération du Conseil

Envoyé en préfecture le 06/03/2023 Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le

ID: 023-222309627-20230227-CP2023028-DE

Départemental du 26 juin 2020, VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2023-02/5/28 de Madame la Présidente du Conseil Départemental, VU l'avis de la Commission CP - Ressources humaines et Développement durable,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- Décide d'accorder, au titre de la programmation 2023, la subvention mentionnée dans le tableau ciaprès :

Nom CUMA	Commune CUMA	Canton	Matériels	Montant total présenté (HT)	Montant total éligible (HT)	Taux d'aid e	Montant d'aide attribué
CUMA de Feyneraud	Evaux Les Bains	Evaux Les Bains	Pulvérisateur	27 500,00 €	23 500,00 €	20 %	4 700,00 €
TOTAL							4 700,00 €

- Autorise la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
- Dit que la somme nécessaire sera imputée au Budget départemental au Chapitre 204 Article 20421 Fonction 6312.

Adopté: 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil Départemental de la Creuse Valérie SIMONET